**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande
**Band:** 64 (1938)
**Heft:** 18

**Artikel:** Service fédéral des eaux: extrait de son rapport de gestion pour 1937
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-49226

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Service fédéral des eaux.

*(Extrait de son rapport de gestion pour 1937.)*

*(Suite et fin).*[1]

### Aménagement du Rhône.

*Utilisation de la force hydraulique, compte tenu de la navigation future.* — Le Conseil d'Etat du canton de Genève nous a soumis pour approbation les plans de l'usine électrique dénommée *Usine III*. Par cet aménagement, la chute encore inutilisée du Rhône sur territoire suisse sera mise en valeur, l'usine trop vieille de Chèvres étant englobée dans le remous de l'usine nouvelle. On prévoit sur la rive droite, pour la navigation, un canal avec écluse, qui reliera la retenue des eaux en amont du barrage à l'extrémité supérieure du remous de l'usine franco-suisse de Chancy-Pougny, située en aval. On examine maintenant comment il faudra aménager la voie navigable entre cette usine et l'extrémité supérieure de l'usine française de Génissiat, si possible en mettant en valeur la force hydraulique de cette section. Par suite de forts affaissements de terrain, il est très difficile de trouver une solution répondant au but visé.

*Négociations avec la France.* — Les présidents des délégations suisse et française à la Commission franco-suisse pour l'aménagement du Rhône se sont rencontrés à Génissiat, pour un entretien. On y fit connaître l'état de l'affaire dans les deux pays.

Après ladite entrevue, on adressa au président de la délégation française le projet d'une convention franco-suisse concernant la future navigation sur le Rhône, ainsi que les projets suisses pour la nouvelle régularisation du lac Léman et l'aménagement d'une voie navigable sur territoire suisse. L'envoi de la documentation concernant l'aménagement du Rhône français fut annoncé, mais n'a pas encore eu lieu.

### Eaux frontières tessinoises.

*Lac de Lugano.* — En même temps que l'on a établi le projet pour la régularisation des niveaux du lac de Lugano, des sondages ont été ordonnés aux abords des ouvertures de la digue de Melide-Bissone. Les travaux ont lieu selon la méthode permettant l'extraction de carottes intactes.

### Régularisation du lac de Constance.

*Calcul de la plus-value du terrain et des bâtiments.* — Lors des négociations entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, en 1935, on a désiré que le gain à attendre de l'abaissement des hautes eaux fût déterminé d'une manière aussi approfondie et complète que possible. On désigna alors une *commission pour l'estimation des propriétés foncières.* Du côté suisse, on invita l'office d'estimation de l'Union suisse des paysans à participer aux travaux d'estimation du terrain. Cet office livra, en 1937, un rapport concernant deux communes du canton de Thurgovie. La plus-value des *bâtiments* est déterminée par des organes d'estimation spéciaux. On est en possession de résultats pour une commune thurgovienne.

*Travaux de construction projetés.* — Les travaux projetés par le Service n'ont rencontré l'opposition d'aucun des deux autres Etats intéressés.

*Règlement de barrage.* — Lors de la conférence entre les trois Etats mentionnée plus haut, l'Allemagne avait désiré que l'on ne baissât pas plus tôt les niveaux du Rhin en automne. Les recherches faites au sujet des conséquences d'un règlement de barrage comprenant une limite plus basse du niveau du lac, en automne, ont été achevées en 1936 et le résultat en a été communiqué aux délégués suisses. Une conférence entre l'Allemagne et la Suisse concernant les effets d'un autre mode de régularisation du lac sur les niveaux du Rhin est envisagée.

*Profit pour les usines électriques.* — Le Service avait élaboré un rapport concernant cette question, d'entente avec Bade. En 1936, les usines électriques firent connaître leur avis au sujet de ce rapport qui fut adressé aux cantons riverains et à Bade.

*Aménagement du Rhin à Schaffhouse.* — Le « Moserdamm », à Schaffhouse, menace ruine et doit être remplacé par un barrage mobile ; il faut exécuter, en même temps, la correction du Rhin, afin de libérer des inondations, en hautes eaux, la partie de la ville située aux abords de l'embarcadère et en amont de ce point. Les travaux doivent être prévus de telle manière qu'ils s'incorporent dans un plan général d'aménagement comprenant aussi l'utilisation ultérieure de la force hydraulique et l'aménagement de cette chute pour la grande navigation. Les principes de ce plan ont été mis au point par les représentants de la Confédération, du canton et de la ville de Schaffhouse, lors de plusieurs conférences.

### Régularisation des lacs intérieurs.

*Lac des Quatre-Cantons.* — Le projet pour une correction de la Reuss, à Lucerne, et pour un nouveau barrage de régularisation, qui a été établi par deux bureaux d'ingénieurs avec la participation de la Confédération, des cantons riverains et de la ville de Lucerne, est achevé et a été envoyé aux intéressés. Le canton et la ville de Lucerne examinent encore une autre solution, d'après laquelle on ne construirait plus un barrage unique, mais un barrage principal et un avant-barrage.

*Lac de Zurich.* — Le projet pour la régularisation du lac de Zurich que la ville de Zurich a établi et que le canton a soumis à la Confédération, a été approuvé en principe. Il comprend une correction de la Limmat et la construction d'un nouveau barrage de régularisation à Zurich. Le canton de Zurich a demandé que le Confédération lui alloue des subventions aux frais totaux évalués à 4,45 millions de francs.

### Statistique de l'économie hydraulique.

Deux nouvelles usines ont été mises en service : l'usine de *Bannalp* avec 5000 kW et l'usine de l'*Etzel* avec un premier aménagement de 80 000 kW de puissance maximum (grandeur d'aménagement). — L'usine de *Rekingen* est en construction depuis mi-octobre 1937 ; sa puissance de pointe sera de 33 000 kW ; l'énergie reviendra par moitié à la Suisse et à l'Allemagne. La mise en service est prévue pour fin 1941.

Les études concernant les *possibilités d'accumulation* pour la production d'énergie d'hiver ont été ajournées à cause de travaux momentanément plus pressants.

[1] Voir *Bulletin technique* du 13 août 1938, page 234.

---

## Un anniversaire.

La revue zurichoise « Cours d'eau et énergie » (ancienne « Schweizerische Wasserwirtschaft ») fondée par le Conseiller aux Etats Dr *O. Wettstein*, en collaboration avec MM.R. Gelpke et K. Hilgard, rédigée, avec talent, par M. *A. Härry*, présentement éditée et administrée par la « Société pour la diffusion de l'énergie électrique » (Directeur, M. A. Burri, ingénieur), qui a grandement contribué à la mise en valeur de nos forces hydrauliques et à l'aménagement de nos cours d'eau, vient de célébrer le trentième anniversaire de son existence.

---

# CORRESPONDANCE

## A propos de concours d'architecture.

*En réponse à notre note du* Bulletin technique *du 18 juin 1938, page 181,* M. Ch. Thévenaz [1] *nous informe qu'il ne trouve pas la qualité moyenne du concours de la « Banque populaire valaisanne », à Sion, inférieure à celle des précédents concours d'architecture jugés en Suisse romande. Si M. Thévenaz a raison, ce n'en est que plus alarmant et nous maintenons notre point de vue, non pas que nous voulions le moins du monde porter un jugement malveillant sur le travail de nos confrères,*

[1] *Bulletin technique* du 16 juillet 1938, page 209. — *Réd.*